



Information grève du 19/03/2024



Communiqué (mail du 15/03/2024)

Le SNAP IDF a participé à l'Assemblée Générale du 4 mars dernier, dont l'objet unique était centré sur nos salaires.

A cette occasion, le SNAP a voté en faveur des 3 revendications présentées :

- L'indexation des salaires et traitements sur l'inflation
- L'augmentation de 200€ net pour les personnels de droit privé
- L'augmentation de 47 points par échelon pour les personnels de droit public.

Pour autant, le SNAP, 1^{er} syndicat d'entreprise à France Travail, ne s'inscrit pas dans le mouvement de grève de la Fonction publique du 19 mars, mouvement interprofessionnel.

Les attaques contre nos missions et contre les usagers, figurent parmi les autres mots d'ordre de l'appel à la grève. Si ces objectifs doivent assurément faire l'objet de nos efforts ultérieurs, ils débordent le cadre de l'AG du 4 mars.

Il nous faut éviter de masquer notre cible première, la revalorisation de nos salaires et, en filigrane, la reconnaissance de nos compétences et de nos efforts.

Le Conseil national du SNAP n'appelle pas à la grève du 19 mars prochain et laisse chaque agent exercer librement son droit de grève et d'action, selon ses convictions.

